

Questions orales

de laquelle son ministre n'examinera plus les demandes une fois qu'on aura atteint ce que nous considérons être de nouveaux quotas?

Ainsi, toujours dans le même document on dit ce qui suit:

Globalement, un accroissement des cas traités aux dépens d'autres priorités ne peut *plus* être considéré comme une réponse appropriée à une demande excessive. . . cela entraînerait un dépassement important des niveaux annuels, ce qui réduirait l'utilité de l'établissement de ces niveaux et du processus de consultation qui va de pair avec cet exercice.

[Français]

Monsieur le Président, si ce document ne décrit pas un nouveau mécanisme de contingentement, pourquoi aussi dit-on dans la directive, et je cite: «Pour le Canada, cela signifie que le nombre d'immigrants admissibles dépasse de loin le nombre d'admissions prévues par le gouvernement».

Aussi, je demande pourquoi la ministre ne fournit-elle pas tout simplement les ressources supplémentaires qui permettraient de traiter tous les dossiers des immigrants admissibles de façon efficace et égale, pourquoi pas, madame la ministre?

[Traduction]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, l'élimination de l'arriéré se poursuivra, ce qui est dans l'intérêt de tous les demandeurs.

[Français]

Nous essayons d'offrir à nos demandeurs les services auxquels ils ont droit, et toutes les demandes de parrainage, de réunification familiale et des composantes qui constituent notre niveau d'immigration seront respectées avec les services et la compassion et la caractéristique humanitaire qui caractérisent ce que nous sommes comme gouvernement et comme pays.

[Traduction]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la même ministre et elle concerne l'autre arriéré de son ministère, celui des réfugiés.

Dix jours se sont maintenant écoulés depuis que la cour fédérale a décidé que son système d'élimination de l'arriéré des demandes de réfugiés est illégal en ce qui concerne les 125 000 demandeurs du statut de réfugié, et jusqu'ici on n'a vu aucune réaction de la part de la ministre ni du gouvernement.

Etant donné cette décision et le fait que les demandeurs attendent trois, quatre et cinq ans et que le système

coûte des centaines de millions de dollars, la ministre pourrait-elle indiquer à la Chambre quelles mesures le gouvernement va prendre pour mettre un terme à cette indécision et pour dissiper une fois pour toutes l'incertitude qui plane?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, le jugement auquel il est fait référence ne met nullement en cause la légalité du système. Nous avons un processus d'élimination de l'arriéré que nous avons mis en place, nous le respectons. Nous essayons le plus possible d'accélérer le processus en tenant compte toujours des considérations humanitaires qui sont la perspective et la spécificité, j'oserais dire, de notre ministère. Donc, je le répète, le jugement ne met pas en cause la légalité du système mais, bien au contraire, ce que nous essayons de faire avec ces nouvelles mesures, c'est de garantir notre protection à ceux et celles qui la demandent.

[Traduction]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le Président, je ne pense pas que la ministre ait lu cette décision. Aujourd'hui, si elle déclare catégoriquement que la légalité du système n'est pas remise en question, alors manifestement non seulement les ministériels ne nous donnent pas de solution, mais ils n'ont même pas lu la décision de la Cour fédérale.

Ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Elle est consciente qu'on a refusé le statut de réfugié à plusieurs demandeurs et qu'on en a même déporté quelques-uns dans le cadre d'un système qui a été déclaré illégal par la cour.

Étant donné la décision de la cour, que compte faire la ministre pour ceux à qui on a refusé le statut de réfugié ou qui ont été déportés? Auront-ils une deuxième chance et auront-ils droit à une deuxième audience équitable, ce qu'on leur a refusé la première fois?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Ma collègue de l'Immigration est à étudier le jugement, et nous prendrons les décisions qui s'imposent pour pouvoir accélérer le processus d'élimination de l'arriéré. Il est dans l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes, comme gouvernement et comme ministre, que nous prenions des mesures rationnelles et réfléchies, et c'est ce à quoi nous travaillons.